



A.FR.AV

Association FRancophonie AVenir

Objet : Sur la base de l'article 14 de la loi Toubon, demande de recours gracieux pour que la marque « *Hi! Paris HEC Paris Institut Polytechnique de Paris Paris artificial intelligence for society* » ne soit plus utilisée dans l'espace public et sur tout support.

Institut Polytechnique de Paris
À l'attention de son représentant légal
Route de Saclay
91128 Palaiseau

Lettre recommandée avec accusé de réception,
lettre numéro 1A 213 176 7393 0

Manduel, le 22 novembre 2024



Madame, Monsieur,

L'Institut Polytechnique de Paris a déposé auprès de l'INPI (Institut national de la propriété industrielle) la marque « *Hi! Paris HEC Paris Institut Polytechnique de Paris Paris artificial intelligence for society* », et

emploie celle-ci par affichage dans des lieux publics, sur le site Internet du centre interdisciplinaire et interinstitutionnel *Hi! Paris*, fondé par HEC Paris et l'Institut Polytechnique de Paris.

Cette marque étant partiellement en anglais, elle contrevient à l'article 14 de la loi n° 94-665, dite loi Toubon, qui stipule que « *l'emploi d'une marque de fabrique, de commerce ou de service constituée d'une expression ou d'un terme étrangers est interdit aux personnes morales de droit public dès lors qu'il existe une expression ou un terme français de même sens approuvés dans les conditions prévues par les dispositions réglementaires relatives à l'enrichissement de la langue française* ».

Or, cette marque comprend l'expression anglaise « *artificial intelligence* » qui a un équivalent français officiel dans la base France Terme du ministère de la Culture et comprend les mots anglais « hi », « for » et « society » parfaitement traduisibles en français au sens de la décision du 2 juillet 2021 de la Commission d'enrichissement de la langue française.

L'infraction à la loi est donc parfaitement constituée. Nous vous demandons donc, sous le délai de deux mois, de ne plus utiliser cette marque illégale et d'en refuser l'utilisation à tout organisme à qui vous auriez autorisé l'usage.

Dans l'attente d'une réponse qui nous confirmera que vous renoncez à utiliser, et à faire utiliser, la marque « *Hi! Paris HEC Paris Institut Polytechnique de Paris Paris artificial intelligence for society* » dans l'espace public et sur tout support, et dans l'espoir que nous ne serons pas ainsi dans l'obligation de saisir la justice pour, en l'espèce, aller y défendre notre droit au français, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma respectueuse considération.

Régis Ravat,
Président de l'A.FR.AV



Association Francophonie Avenir (A.FR.AV)
2811 chemin de Saint-Paul - Parc Louis Riel - 30129 Manduel
Sur la Toile : <https://www.francophonie-avenir.com> - Courriel : afrav@francophonie-avenir.com